



## **REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE : TOUT EST OK ? » (N° 1247) (PS-LES VERTS)**

**Séance du 16 novembre 2023**

**Point n° 5**

En préambule, il est important de relever que 2022 est la première année d'exploitation complète (avec 2 champs de glace) de la patinoire sans aucune contrainte (Covid).

Lors de l'élaboration du budget 2022 en 2021 tous les éléments n'étaient pas encore connus car le 2<sup>ème</sup> champ de glace a été mis en service en août 2021 et les contraintes Covid limitaient encore certaines activités.

L'augmentation des frais d'électricité sont liées aux trois éléments principaux suivants :

- 1) Augmentation des tarifs d'utilisation du réseau d'électricité entre 2020 et 2021 de déjà plus de 50%,
- 2) Sous-estimation d'environ 35% de la consommation de la part des mandataires,
- 3) Augmentation des tarifs de l'électron entre 2021 et 2022 de plus de 266% liée principalement à la guerre en Ukraine.

La répartition du déficit de fonctionnement selon l'isochrone (60% Porrentruy, 25% communes de la couronne et 15% pour les autres communes) fait que Porrentruy a été le plus impacté par le déficit de fonctionnement 2022 important de la patinoire.

Le budget de fonctionnement 2024 de la patinoire prévoit effectivement une hausse des frais d'électricité de l'ordre de 15% liée à l'augmentation des tarifs d'utilisation du réseau, l'augmentation de la redevance Swissgrid et l'introduction de la redevance fédérale d'alimentation du fond de réserve énergétique. De plus, le tarif de reprise de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque réinjectée dans le réseau a fortement diminué (plus de 50%) ce qui diminue les recettes du compte photovoltaïque et impose d'augmenter le tarif de l'électron autoconsommé par la patinoire pour équilibrer le compte photovoltaïque (remboursement des emprunts, intérêts et frais de maintenance).

Malgré cela et l'augmentation d'environ 10% des tarifs de chauffage à distance (Thermoréseau), le déficit de fonctionnement 2024 budgété est de CHF 703'722.30, soit 27% plus bas que les comptes 2022 (CHF 963'088.63). Ceci notamment grâce à un effort de plus de CHF 135'000.- des clubs utilisateurs (augmentation des tarifs horaires et de match).

*Question 1 : Le Conseil municipal n'a-t-il pas l'impression que nous assistons, autant pour le SIDP que pour Porrentruy, à une fuite en avant des frais de fonctionnement de la Patinoire ?*

Le Conseil municipal s'inquiète de l'augmentation constante des coûts de fonctionnement de notre patinoire, que ce soit dans le cadre du SIDP ou de la commune de Porrentruy. Des mesures pour maîtriser ces dépenses ont été activées.

Le comité du SIDP a pris la situation en main en mettant en place un groupe de travail pour trouver des solutions visant à réduire les charges de la patinoire. Cette démarche se fait en étroite collaboration avec le principal utilisateur de la patinoire, le HC Ajoie. C'est un signe positif de l'engagement des autorités locales à résoudre ce problème de manière proactive.

Ces problèmes ne se résolvent pas du jour au lendemain, mais il est encourageant de voir des mesures en cours. Ces actions seront efficaces pour garantir une gestion responsable des coûts tout en maintenant l'accès à la patinoire. Nous devons continuer à suivre de près les progrès et à maintenir une communication ouverte avec la population pour nous assurer que ces mesures répondent à diminuer les charges financières de la patinoire.

*Question 2 : Que pense le Conseil municipal de l'explosion de ces coûts par habitants qui ne correspond aucunement aux attentes de la population en lien avec le message de la votation sur la patinoire ?*

Le Conseil municipal est fortement déterminé à réduire les charges financières de la patinoire. Il souhaite que le SIDP trouve des solutions pour garantir que les coûts par habitant s'approchent de ce qui avait été informé par les porteurs du dossier à l'époque de la votation populaire. Cela démontre un engagement à maintenir la cohérence entre les promesses faites lors de la votation et la réalité des coûts de fonctionnement de la patinoire.

Le fait que le Conseil municipal insiste sur cette réduction des charges financières montre qu'il reconnaît l'importance de la transparence et de la responsabilité financière envers la population. Il cherche activement des solutions pour que les dépenses de la patinoire soient en ligne avec ce qui avait été prévu lors de la votation. Il est important de continuer à travailler pour s'assurer que ces objectifs soient atteints et que les coûts par habitant restent conformes aux attentes initiales.

*Question 3 : Pour quelles raisons la part communale de Porrentruy aux frais d'exploitation s'élève à 768'706.71 aux comptes 2022 de Porrentruy alors que cette même part s'élève à 577'853.- aux compte 2022 du SIDP ?*

Aux comptes 2022 du SIDP, la part du déficit de fonctionnement de la patinoire à charge de Porrentruy s'élève à CHF 577'854.- auxquels il faut ajouter la part liée à l'investissement (remboursement de la dette et intérêts) de CHF 189'226.- qui est, elle, répartie par habitant. Le total à charge de Porrentruy dans les comptes 2022 du SIDP est donc de CHF 767'080.-.

*Question 4 : L'augmentation des coûts d'électricité prévue pour l'avenir, le réchauffement climatique ainsi que l'usure des bâtiments et des installations engendreront inévitablement un accroissement des frais d'exploitation. Quel est le seuil limite « tolérable » de la part communale par habitants que la ville s'est fixée ?*

Le Conseil municipal n'a pas établi un seuil spécifique en ce qui concerne la part de la Commune par habitant. Cependant, le conseil municipal reste attentif à la situation et surveille de près l'évolution des coûts principalement d'électricité. Les tarifs de l'électron pour la patinoire sont figés par contrat jusqu'au 31 décembre 2026. Il semblerait que la situation se détende pour les années 2027 et suivantes.

*Question 5 : Quelles mesures le Conseil municipal propose-t-il pour freiner l'augmentation des coûts de fonctionnement de la patinoire ?*

Le Conseil municipal propose plusieurs mesures pour freiner l'augmentation des coûts de la patinoire. Tout d'abord, il envisage l'augmentation des recettes générées par la patinoire. En outre, le conseil municipal prévoit de prendre des mesures pour diminuer les charges liées à la gestion et au fonctionnement de la patinoire. Cela pourrait inclure des efforts visant à optimiser l'efficacité énergétique, à réduire les coûts de maintenance ou à examiner les contrats avec les prestataires de services pour identifier des économies potentielles, etc. Enfin, dans le cadre d'un projet LPR, le Conseil municipal soutient l'idée de créer un poste dédié à la promotion de l'Espace-Loisirs. Ce poste aurait pour mission de développer des initiatives visant à attirer davantage de visiteurs et à maximiser l'utilisation de la patinoire en tant qu'espace de loisirs.

*Question 6 : La part communale par habitant que la population bruntrutaine paye est vraiment très importante. Une révision du modèle isochrone de la répartition des coûts entre les communes ne devrait-elle pas être revue ?*

Un nouveau modèle de financement n'est pas prévu.

*Question 7 : De manière à ne pas mutualiser les pertes et privatiser les gains, ne pourrait-on pas demander aux locataires de la patinoire, lorsqu'ils dégagent des bénéfices, d'assumer les surcoûts en lien avec les frais d'exploitation de la patinoire ?*

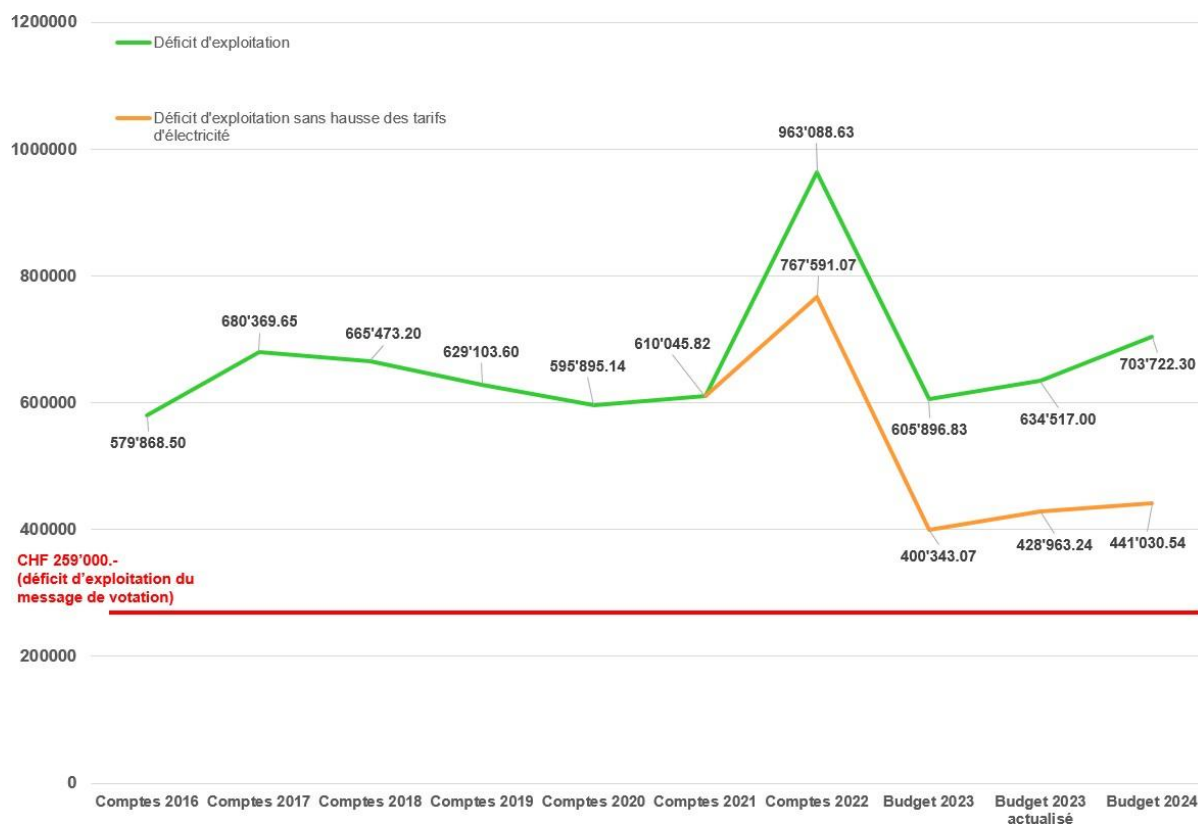
Les locataires sont des partenaires essentiels au bon fonctionnement des patinoires. La collaboration entre le SIDP et les locataires est constructive. L'ensemble des acteurs cherchent à diminuer les charges et augmenter les recettes pour le bien des finances publiques. Il n'est pas prévu que les

surcoûts soient pris par les bénéficiaires que dégagent certaines sociétés ou club utilisateurs de la patinoire.

*Question 8 : Alors qu'un plan d'économie est sur la table du Conseil municipal et que nous offrons par exemple plus de goûters aux enfants pendant les devoirs surveillés pour économiser quelques milliers de francs, comment le Conseil municipal justifie-t-il des dépassements par centaines de milliers de francs pour la patinoire et donc une telle exception dans la gestion « stricte » de ses finances ?*

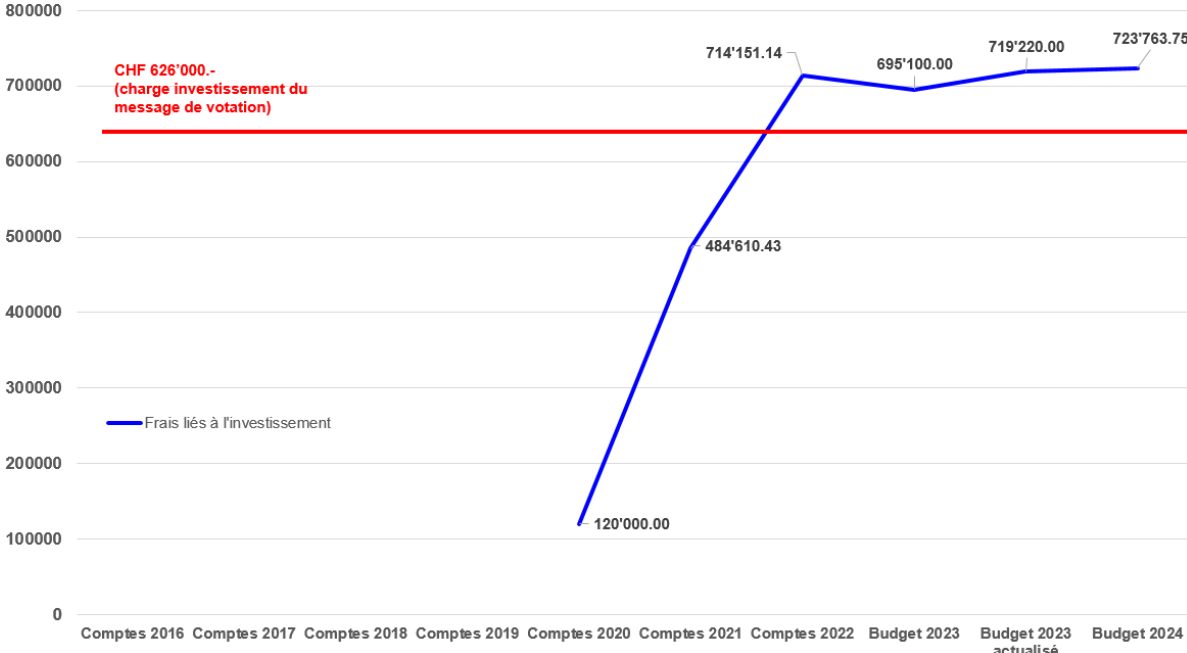
Il est important de noter que la maîtrise complète des coûts lors de la première année d'exploitation peut être un défi. Souvent, des ajustements sont nécessaires pour s'adapter aux réalités opérationnelles. Cependant, des mesures d'économie ont été mises en place pour réduire les charges de la patinoire. Cela montre que les autorités sont conscientes des défis financiers et qu'elles prennent des actions concrètes pour optimiser la gestion des coûts. Il est courant de mettre en œuvre des améliorations au fil du temps pour atteindre un équilibre financier plus stable.

### Graphique d'évolution du déficit d'exploitation de la patinoire :



Sur la courbe orange, on peut remarquer que sans la hausse des tarifs d'électricité subie, le déficit de fonctionnement de la patinoire serait d'un peu plus de CHF 400'000.-, soit beaucoup plus bas qu'actuellement mais beaucoup plus proche du montant annoncé dans le message de votation. Le SIDP met tout en œuvre pour réduire encore ces coûts à l'avenir.

**Graphique d'évolution des frais liés à l'investissement (remboursement de la dette et intérêts) de la patinoire :**



31 octobre 2023

Le Conseil municipal